

Aux origines de la diplomatie européenne

Les Neuf et la Coopération politique européenne
de 1973 à 1980

Maria Găinar



EUROCLIO
ÉTUDES ET DOCUMENTS



P.I.E. Peter Lang

Aux origines de la diplomatie européenne

Les Neuf et la Coopération politique européenne
de 1973 à 1980

Maria Găinar



EUROCLIO
ÉTUDES ET DOCUMENTS



P.I.E. Peter Lang

Introduction générale

La mise en place de la Coopération politique européenne dans les années 1970 marque un moment-clé dans le processus de la construction de l'Europe. Elle permet de franchir une étape importante vers l'union politique qui est considérée depuis toujours comme l'objectif final de l'intégration européenne mais qui semblait inaccessible au cours des années 1950 et 1960.

En effet, au cours de ces deux premières décennies, les Européens étaient divisés quant à la forme et au contenu que devait prendre l'union politique. Deux échecs sont enregistrés pendant cette période. En 1954, le rejet par l'Assemblée nationale française du traité de Communauté européenne de défense (CED) entraîne l'abandon du projet de Communauté politique européenne, préparé par l'Assemblée *ad hoc*, qui était d'inspiration fédéraliste. Huit ans plus tard, la tentative du général de Gaulle de créer un système institutionnel intergouvernemental connaît le même sort. Le plan Fouchet¹, dans sa deuxième version de janvier 1962, est jugé inacceptable par les partenaires de la France. Cet échec révèle les divergences entre les visions qu'ont les Six de l'Europe politique. Si le président français peut concevoir et accepter seulement une union politique de type intergouvernemental, les cinq autres pays de la Communauté envisagent davantage une union de type fédéral. Un seul demi-succès est enregistré au début des années 1960 : les ministres des Affaires étrangères des Six se réunissent périodiquement pour discuter des problèmes internationaux. Censées préparer également l'union politique, ces rencontres se poursuivent après l'échec du plan Fouchet, mais elles prennent fin au début de l'année 1963.

La question de l'union politique est alors mise en sommeil jusqu'à la fin des années 1960. La période de crise traversée par la construction européenne, notamment à partir de 1965, n'est pas propice à la relance des discussions. Les relations entre la France et ses partenaires ne cessent en effet de se dégrader. La politique de la chaise vide menée par Paris (1965-1966), son retrait de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique (1966) et le deuxième veto de la France à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes (1967) bloquent toute avancée de l'intégration politique européenne.

¹ Du nom du diplomate français, Christian Fouchet, qui préside la commission d'études censée préparer le projet d'Europe politique.

Le départ du général de Gaulle, début 1969, permet une nouvelle relance européenne lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement à La Haye en décembre 1969. L'union politique revient dans les discussions et mandat est donné aux ministres des Affaires étrangères d'étudier les avancées possibles dans ce domaine. Cette initiative aboutit, en octobre 1970, à l'adoption du rapport de Luxembourg, connu aussi sous le nom de rapport Davignon I², qui fixe les règles de la Coopération politique européenne (CPE). Le nouveau mécanisme est le résultat d'un compromis entre les visions intergouvernementale et supranationale : les Six trouvent une « troisième voie », « moins supranationale mais plus qu'intergouvernementale »³. La CPE se déroule en dehors du cadre communautaire et n'est pas juridiquement contraignante. Le noyau dur du mécanisme se concentre autour des réunions des ministres des Affaires étrangères et des directeurs politiques. Toutefois, des passerelles sont établies entre la Coopération politique et les Communautés. Si la CPE est censée, dans une première phase, traiter de la politique étrangère des six partenaires, il est envisagé d'élargir progressivement la Coopération politique à de nouveaux domaines. Ainsi, la CPE se voit assigner le rôle de permettre à la construction européenne d'aller vers l'union politique. Un glissement de ce rôle est enregistré à l'issue du sommet de Paris en octobre 1972, la CPE étant désormais réduite au domaine de la politique étrangère.

L'examen des travaux consacrés à la CPE permet de constater un intérêt tardif pour le sujet⁴. Étienne Davignon n'exagère en rien quand il s'exclame dans la préface écrite pour la première édition du livre de Philippe de Schoutheete, *La coopération politique européenne* : « Enfin un livre complet, bien documenté sur la coopération politique européenne ! » Cet ouvrage paraît dix ans après les débuts de la CPE et c'est un livre-témoignage très général. Participant actif à la Coopération politique de par ses fonctions diplomatiques, Philippe de Schoutheete part de son expérience et apporte un point de vue de l'intérieur du mécanisme. Éditée à deux reprises, en 1981 et en 1986, son étude insiste sur les origines et sur la création de la CPE, sur le fonctionnement et les

² Étienne Davignon est à ce moment-là directeur politique du ministère belge des Affaires étrangères. Pour plus d'informations voir chapitre I, II.

³ Wessels, Wolfgang, « European Political Cooperation : a new approach to European foreign policy », in Allen, David, Rummel, Reinhardt et Wessels, Wolfgang, *European Political Cooperation : Towards a Foreign Policy for Western Europe*, London, Butterworth Scientific, 1982, p. 15.

⁴ Les tout premiers travaux sur la CPE datent de la fin des années 1970. Il s'agit du livre écrit par Rummel, Reinhardt, Wessels, Wolfgang, *Die Europäische Zusammenarbeit : Leistungsvermögen und Struktur der EPZ*, Bonn, 1978, 383 p. et de l'article d'Otto van der Gabelenz, « Luxembourg Revisited or the Importance of European Political Co-operation », *Common Market Law Review*, 1979, p. 685-699.

caractéristiques du mécanisme et sur les premiers résultats de la Coopération politique⁵.

Par la suite, la CPE devient quasiment l'apanage des études en sciences politiques et en théorie des relations internationales. Au cours des années 1980, sont publiés, dans le domaine des sciences politiques, plusieurs ouvrages collectifs qui se concentrent sur l'analyse du fonctionnement de la CPE, de ses développements institutionnels et procéduraux et de ses résultats⁶. Dans le domaine de la théorie des relations internationales, les publications ont pour objectif de déterminer dans quelle mesure la CPE peut être considérée comme un acteur des relations internationales, conformément aux théories classiques⁷.

Seuls deux ouvrages ayant une approche historique peuvent être recensés. Le premier, *European Political Cooperation*, écrit par Simon Nuttall, analyse l'évolution de la CPE, de ses origines jusqu'à la fin des années 1980. Cette étude à caractère global, présente le développement et les résultats de la CPE selon une trame chronologique⁸. Éditée en 1992, elle s'appuie sur des documents publiés et de nombreux témoignages. Le deuxième ouvrage, *European Foreign Policy during the Cold War*, de Daniel Möckli, procède d'une approche différente. Limité à la période 1969-1974, il aborde l'évolution de la CPE du point de vue des trois grands États européens, Royaume-Uni, Allemagne et France, à l'époque de Heath, Brandt et Pompidou⁹. Publié en 2008, cet ouvrage

⁵ Schoutheete, Philippe de, *La coopération politique européenne*, 1^{re} édition, 1981, 2^e édition, Paris, Fernand Nathan, 1986, 237 p.

⁶ Allen, David, Rummel, Reinhardt, Wessels, Wolfgang, *European political cooperation : towards a foreign policy for Western Europe*, Butterworth scientific, London, 1982, 184 p. ; Hill, Christopher, *National foreign policies and European political cooperation*, the Royal Institute of International Affairs, London, 1983, 207 p. ; Regelsberger, Eifriede, Schoutheete, Philippe de, Nuttall, Simon, Edwards, Geoffrey, *The External relations of European political cooperation and the future of EPC*, European University Institute, Florence, 1985, 57 p. ; De Vree, Johan K., Coffey, Peter, Lauwaars, Richard H., Jansen, Max, Pijpers, Alfred, Völker, Edmond L.M., Broek, Hans van den, *Towards a European foreign policy*, M. Nijhoff publ., 1987, 388 p. ; Pijpers, Alfred, Regelsberger, Eifriede, Wessels, Wolfgang, *European political cooperation in the 1980s : A common foreign policy for Western Europe ?*, M. Nijhoff Cop, 1988, 381 p.

⁷ Ifestos, Panayiotis, *European political cooperation towards a framework of supranational diplomacy ?*, Ipswich, Brookfield, 1987, 635 p. ; Pijpers, Alfred Eduard, *The Vicissitudes of european political cooperation : towards a realist interpretation of the EC's collective diplomacy* (thèse), Amsterdam, 1990, 268 p.

⁸ Nuttall, Simon, *European Political Co-operation*, Oxford, Oxford University Press, 1992, 342 p.

⁹ Möckli, Daniel, *European Foreign Policy during the Cold War : Heath, Brandt, Pompidou and the Dream of Political Unity*, London-New York, I.B. Tauris, 2009, 476 p.

est le premier à s'appuyer sur un véritable corpus archivistique. La recherche historique sur la Coopération politique en est donc encore à ses débuts.

La présente étude s'intéresse à l'évolution de la CPE entre 1973 et 1980. En effet, la Coopération politique prend toute son importance à partir de 1973. Elle concerne désormais neuf États à la suite de l'élargissement des Communautés européennes au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande. Son poids se trouve alors renforcé notamment en raison de la participation d'un troisième grand, le Royaume-Uni qui compte à côté du couple franco-allemand. De plus, après deux années de rodage, la CPE est redéfinie dans un deuxième rapport Davignon adopté en juillet 1973 à Copenhague. Les objectifs de la coopération en matière de politique étrangère sont approfondis, le mécanisme est élargi à de nouvelles instances et les liens avec le cadre communautaire sont renforcés. Enfin, une forte volonté se manifeste au sein des Neuf pour affirmer la vocation politique de l'Europe sur la scène internationale. Elle se concrétise, en décembre 1973, lors du sommet de Copenhague avec la publication de la déclaration sur l'identité européenne, véritable document programmatique de politique étrangère. L'étude s'arrête fin 1980, à la veille de l'élargissement des Communautés européennes et de la CPE à la Grèce, ce qui permet de réaliser un bilan de la Coopération politique à Neuf.

Du point de vue de la situation internationale, la période 1973-1980 correspond à deux phases distinctes. Le début des années 1970 voit se renforcer la détente entre l'Est et l'Ouest. Ce mouvement permet la libération de forces centrifuges dans le camp occidental et conduit à un relâchement des liens au sein de l'Alliance atlantique. À partir de 1977, le contexte international connaît des changements significatifs. La détente fait progressivement place à une reprise de la confrontation entre les blocs. Avec la crise des missiles, qui débute en 1977, le monde se retrouve, à la fin de la décennie, dans ce que certains appellent « la nouvelle guerre froide ». Du point de vue économique et financier, la période comprise entre 1973 et 1980 se caractérise par une série de bouleversements. Le système de Bretton-Woods, abandonné en 1973, laisse la place à un régime de changes flottants. Un coup d'arrêt est donné à la prospérité économique des années 1950 et 1960, à la suite des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Pour comprendre le développement de la CPE entre 1973 et 1980, il importe de se souvenir que les Neuf sont très différents par leurs systèmes politiques, leurs traditions et leurs cultures de politique étrangère, ce qui ne facilite pas leur entente.

En France, depuis la Constitution de 1958 qui fonde la cinquième République, s'est mis en place un régime semi-présidentiel (alors que

les huit autres États membres ont des régimes parlementaires) et il est admis que la politique étrangère constitue une sorte de chasse gardée du président de la République. Dans ces conditions, les premiers ministres ne jouent guère de rôle en matière de politique étrangère et les ministres des Affaires étrangères sont plus ou moins des exécutants. Au cours des premières années de la décennie, la présidence de la République est assumée par Georges Pompidou (1969-1974). Bien que de mouvance gaulliste, Georges Pompidou adopte dans la politique européenne des positions moins abruptes que celles de son prédécesseur, Charles de Gaulle. Il confie les Affaires étrangères à Maurice Schumann (1969-1973), puis à Michel Jobert (1973-1974), qui secondent le président dans sa politique¹⁰. Les élections présidentielles, organisées après la mort de Georges Pompidou en 1974, portent au pouvoir Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981). Issu du courant de centre-droit, le nouveau président affiche ouvertement son engagement européen. Au cours de sa présidence, le portefeuille de ministre des Affaires étrangères est confié successivement à Jean Sauvagnargues (1974-1976), Louis de Guiringaud (1976-1978) et Jean François-Poncet (1978-1981). Ainsi, au cours des années 1970, la France est dirigée exclusivement par des gouvernements de coalition regroupant la droite et le centre-droit, la gauche étant cantonnée dans l'opposition. En matière de politique étrangère et de politique européenne la culture française est marquée par son passé de grande puissance et de métropole coloniale, ainsi que par son statut de vainqueur à la fin de la Deuxième Guerre mondiale dont témoigne son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Même après le départ du général de Gaulle, la France estime qu'elle doit jouer un rôle dans le monde et qu'elle doit occuper une place prédominante au sein des Communautés, éventuellement en s'appuyant sur l'Allemagne avec qui elle veut constituer un couple moteur. Dans ce tandem, elle se positionne en leader puisqu'elle s'est dotée dans les années 1960 d'une force de frappe atomique et qu'elle garde des droits en RFA, notamment à Berlin. Quoique d'une façon moins radicale qu'à l'époque du général de Gaulle, elle revendique son indépendance vis-à-vis des États-Unis et elle est moins atlantiste que ses partenaires européens, si bien qu'il y a souvent des tensions entre elle et ses partenaires, plus favorables à l'alignement sur les États-Unis.

Comme la France, le Royaume-Uni a un passé de grande puissance, de grande métropole coloniale – il avait l'empire de loin le plus important – et de vainqueur de la Deuxième Guerre mondiale. Comme elle, il dispose de la force atomique et d'un siège permanent au Conseil de sécurité. En 1945, il était même considéré comme le troisième Grand à côté des États-Unis et de l'URSS. À cette époque, Winston Churchill

¹⁰ Les personnalités citées seront présentées plus loin.

considérait que la politique extérieure britannique reposait sur trois piliers : le Commonwealth, les États-Unis et l'Europe, ce dernier étant pourtant considéré comme le plus faible dans les années 1950 et 1960 où le Royaume-Uni ne participe pas aux Communautés. Au début des années 1970, le pays est dirigé par le cabinet conservateur d'Edward Heath (1970-1974). L'engagement européen de ce gouvernement et surtout de son Premier ministre mène à un renversement des priorités britanniques. L'Europe prend alors une place centrale au détriment de la « relation privilégiée » avec les États-Unis. L'attitude du Premier ministre britannique est suivie par le *Foreign Office* qui est dirigé pendant cette période par Alec Douglas-Home. En 1974, les conservateurs sont remplacés aux affaires par le parti travailliste (1974-1979) qui avait été très hostile à l'intégration européenne dès les années 1950. Les cabinets d'Harold Wilson (1974-1976) et de James Callaghan (1976-1979) marquent une rupture par rapport à l'époque Heath, leur engagement européen étant nettement moins fort. Le *Foreign Office* est dirigé à cette époque par James Callaghan (1974-1976), Anthony Crosland (1976-1977) et David Owen (1977-1979). Les critiques contre le processus européen ne s'affaiblissent pas avec le retour au pouvoir des conservateurs en 1979, au contraire. Margaret Thatcher, secondée aux *Foreign Office* par Peter Carrington, demande très vite une révision à la baisse de la contribution britannique au budget communautaire. Sa réserve vis-à-vis des Communautés n'empêche pas le Royaume-Uni de vouloir jouer un rôle dans la CPE, notamment pour défendre ses intérêts en de nombreux points du globe. Et, contrairement à Paris, Londres maintient des relations étroites avec Washington sur les questions internationales.

Dans les années 1970, la RFA est le plus puissant des États de l'Europe occidentale si on considère la force de son économie, de sa monnaie et de son armée conventionnelle, la plus importante de l'OTAN après les États-Unis. Mais à la différence de la France et du Royaume-Uni, l'Allemagne est sortie vaincue de la Deuxième Guerre mondiale ce qui a amené le gouvernement de la RFA à adopter une politique de retenue. Pour ne pas inquiéter ses voisins, elle évite de se mettre en avant sur la scène internationale. Initiée par le chancelier Konrad Adenauer, cette politique de réserve est toujours pratiquée dans les années 1970 par les chanceliers Willy Brandt (1969-1974) et Helmut Schmidt (1974-1982). Tous deux dirigent des coalitions formées par leur parti social-démocrate et le parti libéral dont les leaders, Walter Scheel (1969-1974) et Hans-Dietrich Genscher (1974-1982), dirigent le ministère des Affaires étrangères. Toutefois, l'*Ostpolitik* menée par Willy Brandt lui permet de réaliser les premiers pas vers une politique plus affirmée. Cette *Ostpolitik* vise à normaliser les relations de la RFA avec l'Europe de l'Est à travers le rapprochement et la coopération avec celle-ci. L'objectif est de ménager, pour l'avenir, les chances de réunifi-

cation des deux Allemagnes. Cette politique se concrétise par la signature d'une série de traités entre 1970 et 1973 avec l'URSS, la Pologne, la RDA et la Tchécoslovaquie. L'ouverture vers l'Est amène également la RFA à trouver un nouvel équilibre dans sa relation de dépendance vis-à-vis des États-Unis, même si son atlantisme demeure une caractéristique de sa politique étrangère.

Comme l'Allemagne, les six autres pays sont dirigés le plus souvent par des gouvernements de coalition. Comme elle, ils pratiquent une politique de retenue et ils comptent sur les États-Unis pour assurer leur sécurité. L'Italie qui pourrait être un quatrième grand est affaiblie, au cours des années 1970, par une forte instabilité politique. Bien que le parti démocrate-chrétien reste au cœur du pouvoir pendant cette période en concluant des coalitions avec des partis de centre-droit ou de centre-gauche, onze gouvernements se succèdent entre 1973 et 1980. Ils sont dirigés par Giulio Andreotti, Mariano Rumor, Aldo Moro, Francesco Cossiga et Arnaldo Forlani. Le portefeuille des Affaires étrangères est détenu par des personnalités telles que Giuseppe Medici, Aldo Moro, Mariano Rumor, Emilio Colombo. La politique étrangère italienne se distingue par sa discrétion et par son engagement atlantiste très fort. De leur côté, les Pays-Bas et la Belgique, qui ont pourtant possédé des territoires coloniaux, sont moins préoccupés par une politique de puissance que par la défense de leurs intérêts économiques, notamment commerciaux. Quant au Danemark, proche par sa culture des autres pays nordiques, qui ne sont pas encore membres des Communautés, il s'efforce souvent de garder son indépendance du point de vue politique. L'Irlande, enfin, seul pays parmi les Neuf à ne pas faire partie de l'Alliance atlantique, se positionne sur la scène internationale comme un pays neutre, non-aligné sur le Royaume-Uni avec qui elle a cependant des liens économiques étroits.

Étant données ces différences, plusieurs questions se posent dans l'analyse de la Coopération politique entre 1973 et 1980. Dans quelle mesure les Neuf arrivent-ils à faire converger leurs conceptions et leurs intérêts dans le domaine souverain qu'est la politique étrangère ? Compte tenu du poids différent des partenaires, est-ce que tous les États jouent un rôle comparable au sein de la CPE ? La politique de retenue, voire de neutralité, de certains pays constitue-t-elle un frein pour la Coopération politique ? Quelles formes concrètes prend leur coopération ? Va-t-elle au-delà de la diplomatie « déclaratoire » décriée assez souvent par les observateurs ? Dans le fonctionnement de la CPE, un rôle, initialement très réduit, est dévolu également à la Commission européenne¹¹. Comment cette dernière arrive-t-elle à élargir son rôle

¹¹ Au cours des années 1970, il y a, face aux Neuf, trois Commissions successives dirigées, la première par Franco Maria Malfatti (1970-1972), dont le mandat est

dans un mécanisme développé en dehors du cadre communautaire ? Par ailleurs, parvient-elle à influencer l'évolution de la CPE ? Les velléités des Neuf à se manifester sur l'échiquier international conduisent à considérer également la place de l'Europe sur une scène internationale dominée par les deux superpuissances : les États-Unis et l'URSS. L'apparition d'un nouvel acteur n'est-elle pas considérée par les deux Grands comme une menace pour l'équilibre auquel ils sont arrivés au début de la décennie ? Au-delà du positionnement des Neuf par rapport aux deux Grands, il est nécessaire d'examiner les résultats obtenus dans les divers dossiers traités (Proche-Orient, CSCE, Chypre, Afrique du Sud, Iran, Afghanistan) et d'analyser comment les différentes actions sur le terrain influencent l'évolution de la CPE.

Cette étude est fondée en grande partie sur des sources d'archives, provenant de plusieurs fonds : les Archives historiques de l'Union européenne à Florence, les Archives du ministère français des Affaires étrangères et les Archives nationales françaises à Paris ainsi que le Centre d'archives et de documentation du Parlement européen à Luxembourg. À Florence, les fonds privés laissés par Emile Noël (secrétaire général de la Commission des Communautés européennes pendant toute la décennie), Klaus Meyer (secrétaire général adjoint de la Commission entre 1969 et 1977) et Franco Maria Malfatti (président de la Commission de 1970 à 1972) fournissent une abondante documentation sur les grands dossiers de la CPE et permettent d'appréhender non seulement la position de la Commission européenne mais aussi les politiques nationales à propos des diverses questions traitées. À Paris, la série Europe du ministère des Affaires étrangères est également d'une grande richesse. Certains dossiers du fonds Georges Pompidou aux Archives nationales éclairent la période 1972-1974. À Luxembourg, la base de données du Centre d'archives et de documentation du Parlement européen apporte une documentation utile pour comprendre la relation entre l'Assemblée parlementaire et la CPE.

Le présent travail s'appuie également sur des entretiens réalisés auprès de quelques acteurs de la CPE : Philippe de Schoutheete, conseiller en ambassades de 1969 à 1976 et directeur du service des Organisations européennes chargé de la coordination des problèmes européens entre les différents ministères belges entre 1976 et 1980 ; Étienne Davignon, directeur politique au ministère belge des Affaires étrangères de 1969 à 1976 ; Gabriel Robin, conseiller diplomatique au secrétariat général de la présidence de la République française entre 1973 et 1979 et directeur politique au Quai d'Orsay de 1979 à 1981 ; Jacques Andréani, premier

terminé par Sicco Mansholt (1972-1973), la deuxième par François-Xavier Ortoli (1973-1977) et la troisième par Roy Jenkins (1977-1981).

conseiller à la délégation permanente de la France auprès de l'OTAN entre 1970 et 1972, chef de la délégation française à la CSCE entre 1973 et 1974, directeur du département Europe de 1975 à 1979, ambassadeur en Égypte entre 1979 et 1981.

Parmi les sources publiées, le *Bulletin quotidien de l'Agence Europe* est un outil de travail précieux. Il fournit une énorme masse d'informations qui complète et permet souvent de confirmer les renseignements trouvés dans les archives. Le supplément *Europe-Documents* reproduit in extenso une grande quantité de documents, discours, déclarations, rapports officiels, etc.

Les repères représentés par les dates extrêmes de cette étude ainsi que le tournant de 1976-1977 amènent à privilégier un plan chronologique en deux parties. Cette coupure entre les deux parties est imposée à la fois par l'évolution interne de la CPE et par les changements qui interviennent sur l'échiquier international. Les élections américaines de novembre 1976 portent au pouvoir une administration démocrate qui marque une rupture avec les administrations républicaines précédentes. De plus, le déploiement des SS 20 par l'Union soviétique à partir de 1977 mène à un changement du climat dans les relations Est-Ouest.

Au sein des deux parties chronologiques, c'est l'approche thématique qui est privilégiée en fonction des problèmes qui se posent. Chaque partie s'ouvre par un chapitre relatif au fonctionnement de la CPE (la genèse du mécanisme dans le chapitre 1 ; l'état de développement de la CPE en 1977 dans le chapitre 6). Plusieurs dossiers, qui font l'objet de discussions entre les Neuf tout au long de la période étudiée, sont traités dans les deux parties. C'est le cas pour la CSCE (chapitre 5 et 9) et pour le Proche et Moyen-Orient (chapitre 3, chapitre 8, chapitre 10, ce dernier portant plus précisément sur l'Iran et l'Afghanistan). D'autres questions n'apparaissent que dans l'une des parties chronologiques, c'est le cas de Chypre (chapitre 4) qui apparaît sur l'agenda des Neuf surtout lors de la crise de 1974 et de l'Afrique (chapitre 7) qui ne préoccupe les Neuf qu'à partir de la deuxième moitié des années 1970. Enfin, les relations avec les États-Unis font l'objet d'un chapitre spécifique dans la première partie centré sur le problème de « l'Année de l'Europe » (chapitre 2) alors que dans la deuxième partie les rapports euro-américains apparaissent en filigrane à l'intérieur des différents chapitres.